

**RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE  
(ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE)  
DE LA SOCIETE Etablissements MAUREL & PROM  
EN DATE DU 30 JUIN 2020  
RELATIF AUX ATTRIBUTIONS D' ACTIONS GRATUITES**

---

Le présent rapport est établi en application des dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce pour rendre compte à l'Assemblée Générale convoquée pour le 30 juin 2020 des attributions gratuites d'actions effectuées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, au sein de (i) la société Établissements Maurel & Prom (« **Maurel & Prom** »), (ii) des sociétés qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 225-180 du Code de commerce et (iii) des sociétés contrôlées par Maurel & Prom au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce (ensemble avec Maurel & Prom, le « **Groupe Maurel & Prom** »).

**a) Attribution gratuites d'actions à des mandataires sociaux de Maurel & Prom**

Conformément à l'article L. 225-197-4 du Code du commerce, sont mentionnées ci-après le nombre et la valeur des actions qui ont été attribuées gratuitement par Maurel & Prom, en 2019, à ses mandataires sociaux :

Aucune action gratuite n'a été attribuée à Michel HOCHARD ni à Olivier de Langavant, Directeur Général au cours de l'exercice 2019.

**b) Attribution gratuites d'actions à des salariés de Maurel & Prom**

Conformément à l'article L. 225-197-4 du Code du commerce, sont mentionnées ci-après le nombre et la valeur des actions de performance qui ont été attribuées gratuitement, en 2019 à chacun des dix salariés de la société Maurel & Prom dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé.

Les actions suivantes ont ainsi été attribuées gratuitement par Maurel & Prom à ses salariés :

- 87.000 actions à Philippe CORLAY.
- 66.000 actions à Olivier POIX.
- 66.000 actions à Andang BACTHIAR
- 57.000 actions à Pablo LIEMANN.
- 36.000 actions à Alain TORRE.
- 36.000 actions à Patrick DEYGAS.
- 36.000 actions à André SIMONNOT.
- 32.400 actions à Jérôme MASSON.
- 16.500 actions à Caroline MARIA.
- 16.500 actions à Jérôme DOUANE

Pour rappel, dans le plan du 1<sup>er</sup> août 2019, les périodes d'acquisition (dates auxquelles le bénéficiaire devient définitivement propriétaire de l'action gratuite) sont réalisées par tiers chaque année sur trois (3) ans, à savoir 1/3 pour la tranche 1 à compter du 1<sup>er</sup> août 2019, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> août 2020, 1/3 pour la tranche 2 à compter du 1<sup>er</sup> août 2020, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> août 2021 et 1/3 pour la tranche 3 à compter du 1<sup>er</sup> août 2021, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> août 2022.

Les périodes de conservation (périodes postérieures aux périodes d'acquisition pendant lesquelles le bénéficiaire est tenu de conserver l'action gratuite) sont réalisées par tiers chaque année sur trois (3) ans, à savoir 1/3 pour la tranche 1 à compter du 1<sup>er</sup> août 2020, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> août 2021, 1/3 pour la tranche 2 à compter du 1<sup>er</sup> août 2021, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> août 2022 et 1/3 pour la tranche 3 à compter du 1<sup>er</sup> août 2022, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> août 2023.

Il est précisé que l'acquisition de ces actions est soumise à une condition de présence et des conditions de performance qui seront appréciées annuellement par le Conseil d'administration de la Société, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations de la Société et évaluées sur une période référence.

Au total 1 155.450 (un million cent cinquante-cinq mille quatre cent cinquante) actions gratuites ont été attribuées par Maurel & Prom au cours de l'exercice 2019.

- 491.100 (quatre cent quatre-vingt-onze mille cents) actions gratuites de Maurel & Prom ont été attribuées par Maurel & Prom à vingt (27) salariés de filiales du Groupe.
- 247.350 (deux cent quarante-neuf mille trois cent cinquante) actions gratuites de Maurel & Prom ont été attribuées par Maurel & Prom à seize (16) autres de ses salariés

La valeur (au jour de l'attribution) de cette attribution gratuite, soit au total 385 150 (trois cent quatre-vingt-cinq mille cent cinquante) actions, réalisée pour la tranche 1 est de 2,88 euros par action pour le plan du 1<sup>er</sup> août 2019 soit un total de 1 109 232 euros pour l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Aucune attribution d'actions gratuites n'a été réalisée par les autres entités du groupe Maurel & Prom pendant cette période.

Le Conseil d'administration, le 1<sup>er</sup> juin 2020.